DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY COMMUNE NOUVELLE DE PLATEAU D'HAUTEVILLE

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET: Etat d'assiette en forêt communale pour l'année 2020

Séance du 2 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux octobre, à dix-neuf heures quarante, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dûment convoqué le vingt-quatre septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 57 Membres présents :

MM. ALLANDRIEU Bernard, ALLARD Cyrille, ARGENTI Bernard, BARBARIN Daniel, BEVOZ Sébastien, BLEIN Jean, BOURGEAIS Didier, CAPELLI Jean-Baptiste, CHARVOLIN Roch, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOUIN Jacques, EMIN Philippe, FERRARI Jean, GENOD Patrick, GRIOT Bernard, JARASSIER Hervé, LEMOINE Gilbert, LYAUDET Stéphane, MORGNIEU Laurent, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, SAVEY Didier, TRAMOY Maurice, ZANI Guy.

Mmes BERTHET Claire, BOUDET Evelyne, CHATEAU Marie-Luce, GRITTI Delphine, JOLY Fabienne, LETRAY Marie-Odile, LIEVIN Karine, MACHON Annie, MARTINE Christine, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés :

MM. CHAPUIS Gérard (pouvoir à M. BARBARIN Daniel), DUSSUYER Régis (pouvoir à M. DRHOUIN Jacques), HARNAL Sébastien (pouvoir à Mme LIEVIN Karine), RODRIGUEZ-CERVILLA José (pouvoir à Mme ROSIER Nicole).

Mmes BORGNA Séverine (pouvoir à M. BEVOZ Sébastien), CARRARA Carole (pouvoir à M. FERRARI Jean), PETIT Odile (pouvoir à Mme BERTHET Claire).

Membres absents:

MM. FRAISEAU Alain, PETITNICOLAS Christophe, RAOULT Jean-Pierre, TABOUREL Philippe.

Mmes BARDON Fabienne, BARTHELET Annaëlle, BOURDONCLE Annie, CHENET Valérie, FERRO Nicole, HUGON Marlène, ROTARU Maria, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine.

Secrétaire de séance : M. Cyrille ALLARD.

Soit: 37 présents, 7 pouvoirs.

M. le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de M. BONNICI de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2020 en forêt communale relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes de l'année 2020 figurant dans le tableau en annexe de la présente délibération.
- Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation,
- **INFORME** le Préfet de région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé figurant ci-après.

Accusé de réception en préfecture 001-200086122-20191002-DE-2019-167-DE Date de télétransmission : 09/10/2019 Date de réception préfecture : 09/10/2019 Mode de commercialisation en contrat de bois façonné à la mesure Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites « ventes groupées »), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du code forestier.

Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de « Vente et exploitation groupée » sera rédigée.

Par ailleurs, dans le but de permettre l'approvisionnement des scieurs locaux, la commune s'engage pour une durée de 3 ans à commercialiser une partie du volume inscrit à l'état d'assiette annuel dans le cadre de ventes en contrat de bois façonné à la mesure.

Mode de délivrance des bois d'affouage

- Délivrance des bois sur pied

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme BENEFICIAIRES SOLVABLES de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

Cormaranche-en-Bugey:

- M. Roger VUCHER
- M. Jean-Luc GENOD
- M. Gilles BERTHET

Hauteville-Lompnes (La Ragiaz):

- M. Laurent HUGON
- M. Camille SEYTIER
- M. Christophe VANDERME

Hauteville-Lompnes (Longecombe, les Dergis):

- M. Joël MASNADA

Hostiaz:

- Mme Nicole FERRO
- M. CHATEAU Jean-Michel
- M. COMBET Jean

Thézillieu Ponthieu:

- M. Paul CLEYET
- M. Bernard CORTINOVIS
- M. Guy CATHERINE

Thézillieu Sainte Blaizine :

- M. Gilbert LEMOINE
- M. Pierre MARTINE
- M. Lucien LIEVIN

Thézillieu Catagnolles:

- Patrick GOLLARD
- Christian TILLIER
- Stéphane PRUDHOMME

Accusé de réception en préfecture 001-200086122-20191002-DE-2019-167-DE Date de télétransmission : 09/10/2019 Date de réception préfecture : 09/10/2019

Thézillieu Lavant:

- Eric MEGRET
- Gérard PONNET

Thézillieu Genevray:

- Lucien RAYNAUD
- Eric MORGNIEU
- Frédéric FALLAVIER

Ventes de bois aux particuliers

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2020, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera les produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations. Le Maire,



Certifié conforme au registre den delibérations



Annexe 1



Agence territoriale Ain-Loire-Rhône

COMMUNE DE PLATEAU D'HAUTEVILLE
Monsieur le Maire
320 Rue de la République - HAUTEVILLE-LOMPNES - 01110 PLATEAU
01110 PLATEAU d'HAUTEVILLE

Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2020

Forêt de : HAUTEVILLE-LOMPNES

	T		}				·	-		****		
				1			1		***************************************	commer	cialisation	a a
Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	ONF (3)	(si modification)	Année décision propriétaire (4)	Vente avec mise en concurrence (sur pled)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bols taçonné	Autre vente grê à gré	Délivrance
57	AMEL	217	10,7	2020		ONF-RC - Raison commerciale						
102	IRR	140	5,6	2020	2020					M		
75	IRR	164	3,4	2020	2023							
108	IRR	182	3,8	2020	2020			Ø				
110	IRR	152	6,6	2020	2020					Ø		
111	IRR	51	1	2020		ONF-RC - Raison commerciale				Ø		
112	IRR	183	6,2	2020	2020			Ø				
64 a	IRR	515	8,9	2020	2020			Ø				
117	IRR	63	5,3	2020	2020			Ø				
74	IRR	159	12,2	2020	2020			Ø				
50	IRR	509	14,1	2020	2020			Ø		-		
34_u	IRR	211	5,5	2020	2020	ONF-RC - Raison commerciale		Ø				
25 u	E2	148	4,5	2020		ONF-RC - Raison commerciale				Ø		
127	IRR	252	7	2017	2020			团				
13	IRR	38	1	2020	2020					図	1	
130	IRR	393	7	2016	2020			Ø				
148	IRR	31	3,6	2020	2020			Ø				
149	IRR	44	8,1	2020	2020			Ø				
150	IRR	205	14,1	2020	2020			Ø				
151	IRR	104	4,3	2020	2020		i i			Ø		
17	IRR	88	11,5	2020	2021	ONF-CE - Condition technique d'exploitabilité et de desserte						
2 a	IRR	148	3	2020	2020			Ø				
126	IRR	130	6,2	2020	Supp.	ONF-CF - Raison sylvicole- Niveau du capital forestier		$\neg \neg$				
14	IRR	38	1	2020	2020					o i	$\neg \neg \uparrow$	
159	AMEL	50	0,5		2020	ONF-RC - Raison commerciale			i			Ø

Forêt de : CORMARANCHE-EN-BUGEY

								Mode de commercialisation					
Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Dálivrance	
51	IRR	341	9,2	2020	2020			-		Ø			
3	IRR	736	14,8	2020	2020	ONF-SA - Conséquence de chablis et dépérissement	-	Ø					
33	IRR	137	4,9	2020	2020		Î			Ø			
64	IRR	391	11,8	2020	2020			Ø		-			
66	IRR	406	15,2	2020	2020			Ø		-	-		
70	IRR	664	10,2	2020	Supp.	ONF-CF - Raison sylvicole- Niveau du capital forestier				***************************************	******		

Forêt de : VAUX-SAINT-SULPICE

								Mode de commercialisation				
Parcelle	Type de coupe (1)	realisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	ONF (3)	(si modification)	Année décision propriétaire (4)	Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurence (unité mesure)	Contrat Bois façormé	Autre vente gré à gré	Délivrance
3	IRR	100	4	2020	2020	ONF-RC - Raison commerciale	70 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 -			-	Ø	

Forêt de : TROIS-HAMEAUX

				T			<u> </u>		Mode de commercialisation				
Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Annèe prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (Si modification)	Année décision propriétaire (4)	Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance	
53	IRR	220	11	2020	2020			Ø					
54	IRR	80	4	2020	2020	ONF-RC - Raison commerciale		Ø					

Forêt de : GENEVRAY

					T			Mode de commercialisation					
Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parccurir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Aufre vente gré à gré	Dèlivrance	
44	IRR	492	9,9	2020	2020			Ø					
41	IRR	184	15,4	2021	2020	ONF-RC - Raison commerciale						Ø	

Forêt de : THÉZILLIEU-PONTHIEU

		A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH		T					Mode de commercialisation				
Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (Si modification)	Année décision propriétaire (4)	Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise sn concurrence (unité mesure)	Contraf Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance	
8	IRR	130	6,5	2020	2020		***************************************			Ø			
1	IRR	258	6,4	2020	2020				***************************************	2			
6	IRR	300	11,1	2020	2020					Ø			

⁽¹⁾ Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération (2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée (3) Proposition de l'ONF : SUPP, proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression (4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"